



Cadre particulier - Investissement durable et responsable chez AG Insurance

Produits de la Branche 21

Table des matières

1.	Contexte.....	1
2.	Les produits durables.....	2
3.	Stratégies durables appliquées aux produits de la branche 21.....	3
3.1.	Stratégies principales.....	3
3.1.1.	Intégration de facteurs ESG.....	3
3.1.2.	Screening d'exclusion.....	4
3.2.	Stratégies complémentaires.....	4
3.2.1.	Screening Best -in-class.....	4
3.2.2.	Screening fondé sur des normes.....	4
4.	Renseignements complémentaires concernant l'exclusion d'activités controversées.....	5
4.1.	Tabac.....	5
4.2.	Production d'énergie et d'électricité.....	5

1. Contexte

Pour tous ses produits, AG Insurance applique une vision à long terme avec la conviction que les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ce que l'on appelle les facteurs 'ESG') jouent un rôle déterminant dans ses investissements. Cette politique est décrite dans le Cadre général. Nous y décrivons plus spécifiquement le contexte dans lequel AG Insurance opère et l'approche générale de l'investissement durable et responsable (également désigné par SRI, l'abréviation anglophone de Socially Responsible Investing).

AG Insurance propose également aux clients qui souhaitent aller plus loin une gamme d'assurances-épargne en branche 21 qui suivent une approche SRI spécifique. Cette politique est décrite plus en détail dans le présent document.

2. Les produits durables

AG Insurance investit les actifs de ses assurances-épargne dans un fonds principal afin de pouvoir offrir à ses clients le taux d'intérêt garanti et une participation bénéficiaire potentielle. AG Insurance n'a aucune obligation légale ou contractuelle de proposer une participation bénéficiaire. Celle-ci n'est donc pas garantie et peut varier chaque année.

Pour les assurances-épargne durables, AG Insurance souhaite aller encore plus loin que le Cadre général mentionné ci-dessus. À cet effet, elle a créé un fonds sous-jacent au sein du fonds principal. Ce fonds sous-jacent respecte la norme de qualité [Towards Sustainability](#) de la Central Labelling Agency (CLA) pour les produits financiers durables.

Par conséquent, les actifs des assurances-épargne durables seront intégralement investis dans ce fonds sous-jacent.

La présente note décrit les différentes stratégies durables appliquées dans le cadre de ces fonds.

Disclaimer :

Le label de durabilité Towards Sustainability est octroyé pour une durée d'un an et est réévalué chaque année. Le label est une norme de qualité supervisée par la Central Labelling Agency of the Belgian SRI Label (CLA). Cette norme définit un certain nombre d'exigences minimales auxquelles les produits financiers durables doivent répondre tant au niveau du portefeuille que du processus d'investissement. Vous trouverez plus d'infos à propos du label sur www.towardssustainability.be/fr/la-norme-de-qualite.

L'obtention de ce label ne signifie ni que ce produit financier réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences de futures règles nationales ou européennes. Vous trouverez plus d'infos à ce sujet sur le site www.fsma.be/fr/finance-durable.

3. Stratégies durables appliquées aux produits de la branche 21

Afin de nous conformer au label [Towards Sustainability](#) nous suivons un certain nombre de stratégies principales et complémentaires. Nous vous expliquons ci-dessous comment nous transposons ces principes dans la pratique.



3.1. Stratégies principales

Les stratégies suivantes sont appliquées à tous les fonds sous-jacents afin de refléter leur nature durable et socialement responsable :

- Intégration de facteurs ESG
- Screening d'exclusion

3.1.1. Intégration de facteurs ESG

Une stratégie d'intégration ESG positive vise à générer des rendements durables à long terme en tenant compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour l'analyse des facteurs ESG, AG Insurance utilise ses propres données et modèles mais aussi ceux de Sustainalytics¹. L'objectif de ces modèles et données est de fournir des solutions d'épargne sûres et fiables.

Dans sa stratégie globale d'intégration ESG, AG Insurance poursuit une politique qui exclut par définition tout investissement dans une entreprise présentant un score de risque ESG 'élevé'.

Quelques exemples de facteurs utilisés dans les analyses ESG :

Facteurs environnementaux :

Les objectifs de réduction des émissions de CO₂, l'exposition au risque lié à l'environnement, les données et la stratégie écologiques sont des facteurs clés qui sont utilisés dans l'analyse d'une entreprise.

Facteurs sociaux :

La formation du personnel, les conditions de travail, la liberté d'association, les programmes de diversité, etc. sont des exemples de facteurs sociaux.

Facteurs de bonne gouvernance :

De solides pratiques de gouvernance et la maîtrise des risques environnementaux et sociaux sont des paramètres importants pour la valeur des investissements à court et à long terme. La transparence des rapports financiers et

¹Sustainalytics S.A. : bureau d'études et fournisseur mondial de données ESG et de recherche sur la gouvernance d'entreprise.

autres indicateurs d'activité de l'entreprise, la politique d'investissement SRI et de lutte contre la corruption, etc., sont des exemples de facteurs de bonne gouvernance.

3.1.2. Screening d'exclusion

AG Insurance tient à jour une liste de pays, de secteurs et d'activités dans lesquels les investissements ne sont pas autorisés. La liste est établie sur la base de prescriptions légales et de traités internationaux, qu'AG Insurance respecte naturellement, mais aussi selon ses propres convictions et valeurs.

Différentes sources sont utilisées pour déterminer les exclusions :

- La liste d'exclusion d'AG Insurance reprenant les entreprises qui produisent ou financent des armes, le secteur du tabac, les activités basées sur le charbon et les compagnies qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial de l'ONU (*UN Global Compact*).
- La liste d'exclusion d'AG Insurance reprenant les pays sous embargo financier ou connus pour leur corruption et les paradis fiscaux.

Ces listes noires permettent d'exclure les entreprises les moins durables. Pour ce faire, AG Insurance utilise entre autres les données de Sustainalytics.

3.2. Stratégies complémentaires

En plus des deux stratégies principales, d'autres stratégies supplémentaires sont appliquées dans la gamme durable des assurances-épargne de la branche 21.

3.2.1. Screening Best -in-class

Le screening best-in-class vise à sélectionner les entreprises les plus durables, en donnant la priorité aux investissements ayant la plus faible score de risque ESG. Plus précisément, cela signifie qu'AG Insurance investit uniquement dans des entreprises, au sein de chaque secteur, dont la note de risque ESG figure parmi les meilleurs 50 %.

AG Insurance applique des directives encore plus strictes pour les compagnies d'électricité, les entreprises actives dans l'industrie pétrolière et gazière et les producteurs d'énergie nucléaire. Dans ces secteurs, les investissements sont réalisés dans des entreprises dont la note de risque ESG se situe parmi les meilleurs 30 %.

3.2.2. Screening fondé sur des normes

Le respect des United Nations Global Compact Principles (UNGC) fait partie de la bonne exécution du processus ESG. On attend des entreprises qu'elles assument leurs responsabilités fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. AG Insurance part du principe qu'aucun investissement n'est effectué dans des entreprises qui ne respectent pas ces principes.

4. Renseignements complémentaires concernant l'exclusion d'activités controversées

Dans la gamme des produits durables, des exclusions plus strictes sont appliquées pour un certain nombre de secteurs et d'activités par rapport au Cadre général d'AG Insurance. Ces exclusions plus strictes sont énumérées ci-dessous. De plus, la norme de qualité [Towards Sustainability](#) prévoit que les seuils de ces exclusions deviendront de plus en plus strictes dans le futur.

4.1. Tabac

Pour les producteurs de tabac, une exclusion totale est appliquée. Par ailleurs, toutes les entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de la distribution et/ou de la vente au détail de produits du tabac sont également exclues.

4.2. Production d'énergie et d'électricité

AG Insurance a adopté une approche prudente à l'égard du secteur de l'énergie et de l'électricité, basée sur les principes suivants :

- Les gestionnaires de portefeuille investiront principalement dans des entreprises actives dans la distribution d'électricité ;
- Au sein de notre portefeuille durable, l'exposition totale aux secteurs de l'énergie et de l'électricité sera limitée à un maximum de 5 %.
- Pour ces industries, une limite plus stricte sera adoptée dans la stratégie best-in-class [voir section 3.2.1] ;
- Des plafonds spécifiques sont appliqués pour les sous-secteurs suivants :
 - o *Charbon thermique*
 - Extraction : sont exclues les entreprises actives dans l'extraction et l'exploration du charbon thermique et qui tirent plus de 10 % de leurs revenus de ces activités.
 - Production d'électricité : sont exclues les entreprises dont la capacité de production d'énergie basée sur le charbon thermique dépasse 10 % de leur capacité totale.
 - o *Extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz*
 - Par extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz, on entend : sables pétrolifères, pétrole et gaz de schiste et de l'Arctique. Les investissements dans l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz sont totalement exclus.
 - o *Extraction conventionnelle de pétrole et de gaz*
 - Production : sont exclues les entreprises actives dans la production, l'exploration, le raffinage, le transport et le stockage de pétrole, de gaz et d'énergie nucléaire et qui tirent plus de 25 % de leurs revenus de ces activités.
 - Les entreprises actives dans les produits et services de support dans le secteur du pétrole, du gaz et de l'énergie nucléaire et qui tirent plus de 25 % de leurs revenus de ces activités.